



PAS UNE MÉDAILLE, UN DIPLÔME !

FORMATION. Depuis 2002, les syndicalistes peuvent faire valider leurs acquis militants. À la clé, un diplôme reconnu pour leur permettre de mieux réintégrer une vie sociale et professionnelle. Reportage au sein de la « formation-action » de l'Institut régional du travail Midi-Pyrénées.

PAR EVE SCHOLTES

Pour eux d'abord, pour les autres aussi. Dix syndicalistes sur les douze sélectionnés initialement ont mené à terme leur participation au dispositif de validation des acquis de l'expérience militante (VAEM) mis en place de mars 2009 à juin 2011 par l'IRT (Institut régional du travail) Midi-Pyrénées et les universités de Toulouse, en collaboration avec les organisations syndicales CGT, FO et CFDT, avec le soutien financier de la Direccte et de la région. Chacun affiche des pedigrees, scolaire, professionnel et militant, différents : instituteur ou ouvrier, responsable de la formation ou de l'animation syndicale par exemple. Avec, chacun, des motivations personnelles pour s'inscrire à ce dispositif innovant de soutien personnalisé.

« Je ne pensais pas au diplôme au départ, déclare Guy Nickles, l'un des volontaires. Je milite à la CGT depuis 1981 et, dans le cadre de cet engagement, j'ai acquis et développé des compétences. Je me suis alors posé ces deux questions : qu'est-ce que vaut tout ce que j'ai appris à la CGT et qu'est-ce que je vaudrais ? » Le cinquantenaire est adjoint des services techniques à la mairie de Toulouse. Titulaire de deux CAP (certificat d'aptitude professionnelle), il a décroché un DUFRES (diplôme universitaire de formateur-responsable d'actions de formation), niveau licence-master 1, en validation partielle avant la présentation d'un mémoire complémentaire pour une validation totale. Animateur puis responsable de formation pendant plus de dix ans, il est permanent de-

puis trente ans à la fédération CGT des services publics : « Je suis heureux dans mon militantisme, reste qu'il faut se préoccuper du parcours des militants quel que soit leur niveau. Si on ne prépare pas leur réintégration ou leur reconversion professionnelle, ils courent au désastre car les employeurs ne leur laissent pas de chance, ni ne reconnaissent les compétences acquises grâce à leur militantisme. C'est une forme de discrimination. Je l'ai vécu ainsi. La VAEM constitue donc un point d'appui et un poids supplémentaire pour faire reconnaître ces savoirs et ces savoir-faire utiles à la collectivité. »

Les premiers résultats obtenus valent la peine d'être soulignés et élargis. « Ils démontrent que le parcours militant peut aboutir à une reconnaissance sociale et professionnelle », insiste Antoine Lopez, le

président de l'IRT Midi-Pyrénées. Imaginons notre société sans ces corps intermédiaires qui contribuent à l'aérer, à lui donner une cohésion et à permettre l'exercice de la démocratie sociale : invivable ! Le syndicalisme connaît des difficultés, certes. Il conserve toutefois une utilité sociale indéniable par sa fonction d'expression d'opinions, son pouvoir d'influence et par la source d'acquis sociaux qu'il représente.

Un outil de valorisation, de promotion et de renouvellement
 Et pourtant... « Si la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 ouvre la voie de la validation des acquis à la sphère des militants, son application reste cantonnée à l'expérience professionnelle. Aujourd'hui, dix ans après son entrée en vigueur, elle laisse en souffrance la valorisation de l'engagement citoyen, relève Yannick Le Quentrec, sociologue et professeure associée à l'IRT Midi-Pyrénées. Or les attentes existent, à la fois au sein des organisations syndicales et de la part des employeurs. Et les enjeux sont forts. » Si la VAEM demeure emblématique des revendications CGT en matière de droits individuels et de garanties

collectives, elle représente aussi un levier important en vue de la constitution d'un nouveau statut du travail salarié incluant une sécurité sociale professionnelle. « Les organisations syndicales sont les premières intéressées, ajoute-t-elle. D'abord, parce que toutes sont formellement engagées par la signature qu'elles ont donnée au texte en 2002 ; ensuite, parce que se posent les questions du renouvellement des équipes syndicales à tous les niveaux et de

la sécurisation du parcours professionnel des militants, aussi celle de la promotion de l'activité militante. »

Alors, qu'est-ce qui cloche ? L'absence de valorisation de tout un ensemble de connaissances et de compétences, distinctes de celles acquises dans le système d'éducation initiale. La formation et la VAE oui, mais seulement comme variable d'ajustement et à moindre coût. Aujourd'hui en tout cas. Et demain ? « On doit réfléchir à une VAEM qui permet aux militants de marcher sur leurs deux jambes, conclut Yannick Le Quentrec. La démarche est individuelle et doit le rester, mais il convient d'injecter du collectif et d'éviter de dépeupler l'engagement, cette expérience militante, de ses principaux ressorts que sont la conviction, la capacité d'indignation ou encore la dimension subversive. Les actions menées en Midi-Pyrénées ont permis d'avancer vers une

LA VAEM EST UN POINT D'APPUI POUR FAIRE RECONNAÎTRE CES SAVOIR-FAIRE DU MILITANTISME UTILES À LA COLLECTIVITÉ

meilleure connaissance du syndicalisme, au-delà des visions stéréotypées, même s'il reste du travail à faire. Les positions ne sont pas fermées mais il faut, notamment, que les organisations syndicales prennent en main cet enjeu et s'y intéressent à tous les niveaux. » La VAEM a bien progressé, en Midi-Pyrénées mais aussi dans le Nord-Pas-de-

Calais, en Aquitaine, en Rhône-Alpes et en Poitou-Charentes où les comités régionaux CGT travaillent le sujet en convergence. Là où il n'existait aucune pratique universitaire uniforme, là où aucun protocole d'accompagnement spécifique n'était finalisé, se dessinent des dispositifs, des outils et des moyens efficaces de l'épanouissement personnel comme du développement social. En avant !

DEUX QUESTIONS À



Guy Nickles, membre du bureau fédéral de la CGT des services publics, en charge de la formation

« Préparer l'adhésion et le renouvellement des militants »

nvo > La VAEM est-elle l'alliée et l'ennemie du syndicalisme ?

Guy Nickles > La VAEM est avant tout une démarche individuelle, mais elle ouvre des perspectives collectives. Elle donne ainsi des organisations syndicales une autre image, complémentaire, celle d'un lieu de formation. La CGT a construit l'homme, le citoyen et le militant que je suis. C'est ça aussi la CGT : au-delà du bon syndicaliste, on y forme un citoyen. La VAEM permet également de construire l'organisation de demain en préparant l'adhésion et le renouvellement de ses militants, en travaillant concrètement à sa démocratisation. Plus on poussera les militants vers la VAEM, plus on sera fort. Moi je sais d'où je viens, mes valeurs je les garde. La VAEM n'a fait que les amplifier.

Que faudrait-il de plus aujourd'hui ?

La VAEM fait écho à la revendication CGT du droit à la formation tout au long de la vie. L'expérimentation, menée en Midi-Pyrénées notamment, permet de la faire vivre car la VAEM est l'un des leviers à actionner en la matière. La volonté confédérale existe de prendre en compte le parcours militant. Il faudrait à présent en débattre, autant qu'on le fait avec la syndicalisation, dans toutes les structures. Notre fédération a fixé la VAE et la VAEM comme des objectifs revendicatifs prioritaires à l'occasion de son dernier congrès. L'une et l'autre ne sont pas suffisamment prises en compte dans la fonction publique. Nous avons besoin d'y réfléchir collectivement, d'y répondre syndicalement.

ZOOM

La VAE(M), quèsaco ?

La VAE(M) est un droit individuel. Tout salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, justifiant d'une expérience professionnelle, bénévole, syndicale ou associative de trois ans minimum peut certifier cette expérience pour tout ou partie d'un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle inscrite dans le RNCP* sans pour autant avoir suivi le cursus de formation. En Midi-Pyrénées, la formation-action initiée par l'IRT s'appuie sur un triptyque militants/comité de pilotage/conseillers d'orientation des centres interinstitutionnels de bilans de compétences. Les titres et diplômes acquis sont strictement identiques à ceux obtenus par la formation initiale ou continue. Ils sont diversifiés, de tous niveaux et dans tous types de secteurs d'activité.

* Répertoire national des certifications professionnelles